

PUBLIER EN SCIENCES DE L'UNIVERS DANS UN MONDE DE SCIENCE OUVERTE

Le mouvement promouvant l'accès ouvert (Open Access ou OA) a la volonté de mettre les résultats de la recherche à la disposition de toutes et tous. Il est bénéfique aux lecteurs et utilisateurs de ces résultats mais aussi aux scientifiques publiants, assurés que leur travail sera plus largement lu et utilisé. Ce mouvement est à présent soutenu à tous les niveaux institutionnels. Ce document[1] aspire à aider à de meilleures pratiques de publication en Science Ouverte pour la communauté INSU-CNRS.

LES MODÈLES DE PUBLICATION DANS UNE REVUE SCIENTIFIQUE

1 PUBLICATION DANS UNE REVUE AVEC ABONNEMENT

- Comité éditorial et relecture par les pairs.
- Hybride : abonnement et frais de publication (APC) on paye deux fois ! — lecture sur accès abonnés.
- Abonnements payés par une université, un organisme de recherche, un laboratoire.

Coûts d'abonnement maîtrisés au travers de négociations, souvent nationales.

Cependant ces coûts restent élevés ce qui peut exclure les petits instituts, les pays en développement, les PME, les citoyens...

2 LA VOIE VERTE (Green Open Access ou Auto-Archivage - dépôt dans une archive ouverte : HAL-INSU, arXiv...)

- Comme preprint sans ou avant relecture.
- Après relecture et publication (voir ci-dessous) (Soit par la voie classique, soit en s'appuyant sur des « organisations » telles que «[Peer Community In](#)» ou «[Review Commons](#)»).
- Publication et lecture gratuite (frais payés par dons/contributions/financements).
- Archivage pérenne des publications dans HAL-INSU.

3 LA VOIE DOREE (Gold Open Access –publication) dans une revue en accès ouvert

A – Paiement de frais de publications en accès ouvert

Comité éditorial et, en général, relecture par les pairs.

Modèle auteur-payeur (APC – Article Processing Charges, de 800 à 9500 €)

B – Diamant

Soumise à un accord institutionnel (e.g. SCOAP3 [3]) : on parle alors de Diamond open access.

A consulter **sans APC** sur le [DOAJ : Directory of Open Access journals](#), un exemple : [Volcanica](#)

C – Epi-revue

Publication sans frais pour l'auteur si soumis à une épi-revue[2], une revue de type « SciPost » lecture sans frais pour tout le monde.

AVANTAGES

Casse les bouquets d'abonnements ; accessible aussi aux PME, pays ou instituts ayant moins de moyens ; maintien du copyright auprès des auteurs.

MAIS

Les APC peuvent être difficiles à payer au niveau d'une équipe ou d'un laboratoire; les auteurs sont souvent seuls face aux éditeurs pour négocier les APC (contre- exemple vertueux : SCOAP3)

RECOMMANDATIONS

1 CONNAÎTRE LA LOI ET L'APPLIQUER !

- 100 % des textes de publications des personnels CNRS doivent être mis sur [HAL-INSU](#) ou une archive ouverte partenaire.
- Injonction à l'Open Access ne veut pas dire obligation de payer pour publier : on peut publier dans une revue sous abonnement et déposer sa publication dans HAL ou une archive équivalente grâce à la loi pour une république numérique.
- Une revue ne peut pas refuser à un auteur d'un laboratoire français le droit de mettre en ligne une version auteur finale acceptée pour publication (c.à.d. avec les modifications suggérées par les pairs et l'éditeur, mais pas le pdf produit par la revue). Attention à l'embargo possible imposé par la revue (maximum 6 mois). Il reste possible de ne pas avoir d'embargo si l'on appose une licence CC-BY sur le « manuscrit auteur accepté » (MAA) (cf. [Stratégie de non-cession des droits](#)), voir l'encadré « Ressources »).

A retenir : publier en Libre Accès (Open Access) n'implique pas qu'il faille payer des APC !

2 ÉVITER LE MODÈLE HYBRIDE

- Dans le cas d'une revue traditionnelle devenue hybride, refuser l'option Open Access payante et déposer le travail dans HAL ou équivalent (e.g. arXiv).

3 CONNAÎTRE LE JUSTE COÛT POUR PUBLIER EN GOLD OPEN ACCESS AVEC APC

- 800 – 2000 € est raisonnable, pour peu que la revue soit de qualité et non prédatrice ([Avis du Conseil Scientifique du CNRS](#)).
- Au-delà, le coût doit se justifier par un service particulier rendu pour valoriser la recherche.

4 CHOISIR LA BONNE REVUE POUR PUBLIER, EN SE FIAN À DES INDICATEURS DE QUALITÉ TELS QUE :

- L'adossement éventuel à une société savante internationalement reconnue.
- La qualité du comité éditorial.
- Le taux d'acceptation de la revue (attention aux revues non sélectives).
- L'intérêt sur le long terme des articles publiés dans la revue.
- La citation des travaux primaires plutôt que des articles de revue.
- La publication possible (et anonyme ?) des rapports des referees.
- Le respect des principes de [la déclaration de DORA](#), sans se fier au seul Impact Factor (initialement créé pour les documentalistes).

Éviter les revues prédatrices, qui ont des critères de sélection minimaux ou inexistants et qui demandent des APC et pour les « mégarevues » [5], bien évaluer si elles répondent aux critères de qualité recherchés !

5 FAVORISER LA BIBLIO-DIVERSITÉ

- Choisir la revue en fonction de l'audience visée et de la portée des résultats.
- Encourager les initiatives éditoriales intéressantes sans tomber dans les effets de mode.
- Ne pas pousser vers un modèle unique qui limiterait la diversité des publications.

6 RESTER VIGILANT SUR LES ÉVOLUTIONS

- Elles ne sont pas toutes bonnes à prendre (e.g. notations d'article par les utilisateurs).
- Considérer les avantages, inconvénients et conséquences de ces évolutions.

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL

- [Loi Lemaire pour une République numérique \(LRN\)](#) (7 octobre 2016)
→ les auteurs peuvent mettre en ligne la version mise en page par l'auteur d'une publication après une période d'embargo de six mois maximum (voir ci-dessus)
- [Plan national pour la science ouverte \(PNSO\)](#) (F. Vidal le 4 juillet 2018)
→ injonction à mettre en accès ouvert les publications produites avec un financement public
- [Plan national pour la science ouverte 2 2021-2024](#)
- [Feuille de route « Science ouverte » du CNRS](#) (18 novembre 2019)
→ 100% des publications du CNRS en accès ouvert, notamment par la recommandation de déposer le texte intégral des publications dans HAL-CNRS
- [Non-cession des droits \(Plans S\)](#) : de plus en plus d'organismes de financement, membres de la cOAlition S, demandent de publier sous licence CC-BY mais également d'auto-archiver son Manuscrit Auteur Accepté (MAA)w sans embargo (e.g. ANR, Horizon Europe).
- [Le CNRS demande désormais à ses chercheurs et chercheuses d'appliquer la stratégie de non-cession des droits d'auteur lors du dépôt de leurs articles auprès d'éditeurs.](#)

RESSOURCES

- Site Science Ouverte du CNRS
- « Open access », Wikipedia, The Free Encyclopedia
- Enquête Couperin 2019 : pratiques de publication de la recherche
- Passeport pour la Science Ouverte : Guide pratique à l'usage des doctorants
- Plan S initiative for Open Access publishing
- Sherpa Romeo pour rechercher les politiques Open Access et de copyright des revues
- San Francisco Declaration on Research Assessment
- Avis du Conseil Scientifique du CNRS sur les revues prédatrices
- Guide d'application de la Stratégie de non-cession des droits
- L'appel de Jussieu pour la Science Ouverte et la biodiversité

NOTES

- [1] Le présent document est issu de travaux menés par IINSU et son Conseil Scientifique d'Institut.
- [2] Le CNRS encourage ses scientifiques à ne plus payer pour être publiés
- [3] Une épi-revue est une revue électronique en libre accès, alimentée par des articles déposés dans les archives ouvertes telles que HAL ou arXiv, et non publiés par ailleurs. Pour plus d'informations.
- [4] SCOAP3 est un consortium d'institutions de plusieurs pays qui négocie les APC auprès des éditeurs et les paye de façon centralisée, dans le domaine de la physique des particules.
- [5] Pour plus d'informations sur les mégarevues : ICI

